

Sommaire :

Page 1 : Édito : « Bienvenue dans le métier, bienvenue à Créteil »

Page 2 : La formation institutionnelle

- Conception générale
- Formation
- Affectation

Page 3 : La titularisation

- L'évaluation des enseignants stagiaires
- Formalités

Page 4 : Vos droits

- Le statut
- La formation syndicale

Page 5 : Se syndiquer dès la rentrée, pourquoi ?

Page 6 : Toutes nos coordonnées

**Stagiaires EPS - SNEP-FSU Créteil :  
Un lien tout au long de l'année...**

- **Rentrée administrative le 27 août à 9h00 :**  
RdV à Créteil pour nous rencontrer.
- **Pots d'accueil ouverts à tous :**
  - 77 : le 12/09 à Brie-Comte-Robert à 16h30
  - 93 : le 12/09 à Bobigny à partir de 17h00 ;
  - 94 : accueil téléphonique à tous les stagiaires

**Un accueil téléphonique de tous les stagiaires sera organisé dans les 3 départements !**

Contacts SNEP-FSU Créteil en dernière page !

*Bienvenue dans le métier...*

**F**élicitations pour ta réussite au concours. Tu es maintenant enseignant(e)s d'EPS. Vivement la rentrée ! Le SNEP-FSU Créteil souhaite être là pour t'accompagner lors de cette année de stage : les questions seront nombreuses et les conditions de travail ne sont pas toujours idéales... Pour autant, positivons ensemble pour une année réussie.

Chaque année nous agissons afin d'améliorer les conditions d'entrée dans le métier. Nous avons obtenu au plan national un retour à un mi-temps devant élèves pour la majorité des stagiaires. De plus, nous sommes vigilants à l'implantation des supports stagiaires qui ne correspond pas toujours à un besoin de formation mais parfois à des critères purement économiques.

Depuis 5 ans, conjointement avec d'autres syndicats, notamment SNES et SNUEP pour la FSU, nous avons mené la bataille pour maintenir une certaine qualité de la formation des enseignants. Quand les tuteurs trouvent-ils réellement le temps de former les stagiaires ? Quelle formation pour les tuteurs ?

Malgré toutes les préconisations ministérielles, les conditions d'entrée dans le métier restent difficiles car elles restent souvent inapplicables sur le terrain. Sur Créteil, en EPS, peu de stagiaires n'avaient que 2 niveaux de classe et certains se sont retrouvés avec des classes à examens ! Nous y serons vigilants dès la rentrée.

Les profs d'EPS militants du SNEP-FSU de ton département seront présents autant qu'ils le pourront afin que chacun puisse réussir le mieux possible son année de stage et que celle-ci se termine par la titularisation.

Alors « bienvenue dans le métier » ! Bienvenue dans le métier tel que nous le concevons, tel que tu le feras ! Nous essayons tous de le faire vivre dans nos établissements. Et le

SNEP-FSU s'attache à rassembler les luttes communes et construire les réponses de manière solidaire au plan départemental et académique.

*...et surtout, bienvenue à Créteil !!!*

Certes, tu aurais peut-être préféré une affectation proche de la mer, de la montagne ou proche des tiens, mais sache que Créteil est une académie jeune dans laquelle tu sauras trouver accueil, écoute et dynamisme des équipes.

Et puis la Marne, la Seine, les gares, les cinés, les gymnases font que tu ne sauras plus où donner de la tête et que tes quelques années de vie parisienne t'ouvriront peut être de nouveaux horizons !

La richesse de Créteil se trouve d'une part dans la diversité de son public et d'autre part dans la jeunesse de ses enseignants tous frais débarqués et pleins d'idées à partager.

« Le dynamisme pédagogique » est le fruit de débats qui sont menés au sein de la profession ! Le SNEP-FSU Créteil contribuera, par des stages et autres initiatives locales auxquelles nous t'invitons à participer. Ces stages sont un droit, même pour les enseignants stagiaires, et sont ouverts à tous les profs d'EPS !

Alors oui, bienvenue dans le métier de prof d'EPS...

... et bienvenue à Créteil :-)



Hugo PONTAIS,  
Secrétaire Académique



## Conception générale

L'année de stage est une année cruciale de formation. Le choix de l'établissement scolaire qui vous accueillera est donc primordial. Tu dois disposer de conditions optimales avec un tuteur sur place dans l'établissement et des conditions d'enseignement facilitées. Malgré nos multiples interventions, nous savons déjà que ces conditions ne seront pas remplies dans tous les établissements. Le choix des établissements d'accueil répond parfois plus à des critères économiques qu'à une réelle prise en compte des conditions d'entrée dans le métier.

Le SNEP-FSU départemental sera alors ton interlocuteur privilégié si tu souhaites améliorer tes conditions d'entrée dans le métier. Nous prenons le temps de discuter avec toi, t'accueillons dans nos locaux si besoin et nous agissons au niveau du Rectorat pour t'accompagner si tu as des problèmes.

Et même si ta rentrée se passe très bien, ce que l'on te souhaite évidemment, n'hésite pas à nous contacter pour toute autre question, besoin ou problème dans ton établissement. Nous nous attachons à rétablir un lien entre les collègues, à redonner un sens collectif à notre métier qui peut

parfois en manquer !

Au plan national, nous avons obtenu de nombreuses avancées ces dernières années (augmentation du nombre de postes au concours, listes complémentaires, retour des stagiaires à mi-temps). Ces victoires n'ont été possibles que par l'adhésion du plus grand nombre de profs d'EPS au SNEP-FSU ;-)



## Affectation

Tu peux formuler des vœux académiques du 5 juillet au 13 juillet à 12H.

Tu auras 6 vœux à faire de type géographique (groupement de communes) ou départemental.

Tu connaîtras ton établissement d'affectation à partir du 23 juillet.

Eléments de barème retenus pour l'affectation des stagiaires (à trouver dans la note de service) :

Priorité d'affectation est donnée aux lauréats travailleur handicapé ou bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

+ Prise en compte de la situation familiale : Marié(e) ou pacsé(e) : 1 point

Enfant(s) : 1 point par enfant à charge de moins de 20 ans au 1<sup>er</sup> septembre 2017

+ Puis classement des lauréats du plus âgé au plus jeune

Tu recevras un courrier du rectorat expliquant la marche à suivre.

(contact rectorat, service des enseignants d'EPS : DPE 6 au 01 57 02 60 97 - ce.dpe6@ac-creteil.fr)

**Vous trouverez des informations utiles sur le site du Rectorat de Créteil à l'adresse suivante :**

<http://www.ac-creteil.fr/pid32928/nouveaux-enseignants.html>

## Formation

Période de prise de fonction : du 27 au 31 Août :

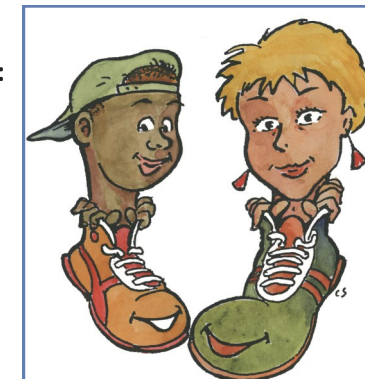
- 27 ET 28 août : accueil des stagiaires par le recteur et les services du rectorat.
- 29 et/ou 30 août : visite de l'établissement d'affectation, rencontre du tuteur.
- 31 Août : pré-rentrée de tous les enseignants dans les établissements

Accompagnement tout au long de l'année :

- Formation avec les tuteurs (établissement et ESPE : visites dans les classes, préparations de cours...

Formation continuée :

- 11 journées de formations disciplinaires
- 4 journées de formation transversale
- 2 journées facultatives



Logo de la campagne nationale  
POUR un décret  
« forfait AS de 3h » !

## L'EVALUATION des enseignants stagiaires

Les CPE, professeurs certifiés, professeurs d'EPS et PLP sont évalués par un jury académique, qui se prononce sur le fondement du référentiel des 14 compétences professionnelles après connaissance des rapports :

- du tuteur auprès duquel le fonctionnaire stagiaire a effectué son stage ;
- du chef d'établissement dans lequel le fonctionnaire stagiaire a été affecté pour effectuer son stage ;
- du directeur de l'ESPE, suite à l'avis du tuteur ESPE !

L'évaluation du stage accompli par les professeurs agrégés est effectuée par un inspecteur général de l'Éducation nationale ou à défaut par un IA-IPR EPS. Les inspections se déroulent généralement à partir de la mi-mars.

En janvier, les chefs d'établissements envoient une mise en alerte pour les stagiaires en difficulté. Celle-ci peut être suivie d'une inspection par un IA-IPR !

**CONTACT SNEP-FSU Créteil :**

**s3-creteil@snefpsu.net  
06 40 46 37 97**

## Formalités ADMINISTRATIVES

- Avant septembre 2018:

Transmettre votre dossier financier : Tous les documents nécessaires à la prise en charge de votre traitement (RIB, copie de l'attestation de carte vitale, copie de la carte d'identité, dossier téléchargé) doivent être parvenus à votre DPE gestionnaire. Vous pourrez ainsi bénéficier d'un acompte début octobre, avec une régularisation sur la paye d'octobre.

Rappel : ces documents sont à télécharger sur le site Internet de l'académie et à transmettre courant août à la DPE pour un traitement effectif fin septembre.

- Avant la mi-septembre 2018:

Adresser la copie du document validant un cycle d'études postsecondaire d'au moins 5 années à la DPE 6 pour ceux qui n'en étaient pas détenteurs lors de l'inscription au concours.

- Avant le 30 septembre 2018

Régulariser votre situation vis à vis de la sécurité sociale : centre de sécurité sociale MGEN du lieu d'exercice.

Télécharger le dossier de reclassement sur le site Internet de l'académie et le retourner : au ministère pour les stagiaires agrégés ; à votre DPE gestionnaire pour les stagiaires des autres corps.

- Avant le 31 décembre 2018 :

Effectuer votre visite médicale auprès d'un médecin agréé (la liste des médecins de l'académie est consultable sur le site de l'académie et auprès de la DAS). Lors de la réunion de rentrée, il vous sera remis un document que vous devrez présenter au médecin lors de votre consultation. Le certificat médical sera à retourner à votre DPE gestionnaire : ce document est obligatoire pour la titularisation.



Au SNEP, pour faire passer le message, nous choisissons des actions symboliques et aisées à mettre en œuvre (même en janvier, sur le lac de Créteil) !!!



Présence du SNEP Créteil-Paris-Versailles lors de l'Assemblée Générale de l'UNSS, tenue au CNOSF.

## Le statut

Ta réussite au CAPEPS ou à l'agrégation t'a permis de devenir « fonctionnaire-stagiaire ». Tes droits sont ainsi identiques à ceux de tous les enseignants d'EPS.

Pour le SNEP-FSU, tu es un-e collègue à part entière !

Tu dépends maintenant de deux statuts complémentaires :

- le statut général de la fonction publique d'Etat.
- le statut particulier à ton corps administratif :

Professeur d'EPS (CAPEPS, corps spécifique aux enseignants d'EPS) ou celui de professeur agrégé (agrégation, corps commun à toutes les disciplines mais intégrant notamment la spécificité de l'encadrement du sport scolaire pour les agrégés d'EPS),

- + quelques aménagements dus à ta situation de « stagiaire ESPE ».

## La formation syndicale

Tout enseignant a droit à 12 jours de formation syndicale par an selon les modalités requises (**demande maxi 1 mois à l'avance**). Dans ce cadre, nous organisons des stages syndicaux et notamment des dates spécifiques aux fonctionnaires-stagiaires !

Le SNEP organise des journées de formation adressées aux seuls enseignants stagiaires d'EPS :

- 1) 15-16-17 Novembre : Colloque National à Villejuif (94) : 3 jours de conférence sur l'Ecole et l'EPS et le sport scolaire
- 2) 29 Novembre : stage « mutations INTER-académiques »
- 3) mi-mars : stage « mutations INTRA-académiques »
- 4) Avril : Journées EPS de Bobigny « programmes alternatifs ».
- 5) Mai : Stage spécial titularisation et entrée dans le métier !

### La formation syndicale et professionnelle :

Au SNEP-FSU ce sont les questions de *carrière*, de droits et devoirs administratifs, mais aussi d'*installations et d'équipements sportifs*, de développement du *sport scolaire qui nous animent*. Notre réflexion professionnelle est toujours référée à la *pédagogique* et la *didactique en EPS*, car toutes ces questions sont organisées par un principe : « plus et mieux d'Ecole et d'EPS pour tous les élèves » !

Ces dernières années, le SNEP-FSU a été l'instigateur de nombreux rassemblements interprofessionnels réunissant plus de 100 collègues :

- 2005 : *Forum international de l'EP et du sport*, à la Cité Universitaire.
- 2009 : *Assises académiques de l'EPS et du sport scolaire*, au STAPS de Créteil (photo).
- 2010 : *EPSiliades*, à la Halle Carpentier.
- Depuis 2013 : *2 Journées de l'EPS académiques* à l'UFR STAPS de Créteil et de Bobigny.
- 2016 : Colloque National « Quels programmes en EPS ? »



Créteil c'est près de **600** enseignants d'EPS syndiqués dans l'académie de Créteil, soit **plus de 20%** de la profession !

**S**euls moyens dont dispose le SNEP-FSU Créteil pour assurer la défense de la profession et les conditions de notre métier. Et au-delà, ils contribuent à la vie et au fonctionnement du SNEP-FSU Créteil, comme militants dans leur établissement !

Adhérer, c'est contribuer à l'élaboration des positions et des actions collectives. Tout au long de l'année, le SNEP-FSU Créteil met en place un réseau de référent de district, crée des outils et des dispositifs d'aides spécifiques pour informer les enseignants stagiaires syndiqués. Connaître ses droits, t'accompagner dans tes choix de mutation, te soutenir face aux difficultés au cours de l'année... Tu te rendras vite compte que le SNEP-FSU, syndicat majoritaire de l'EPS, est l'interlocuteur privilégié et incontournable.

Différentes formes d'interventions syndicales te seront proposées par le SNEP-FSU Créteil tout au long de l'année de stage :

- Des mails et bulletins d'informations à différents moments de l'année et de l'actualité de l'EPS et du sport scolaire !
- Des permanences téléphoniques assurées par des collègues !
- Un site web académique et une infrastructure informatique !
- Des stages de formation syndicale !

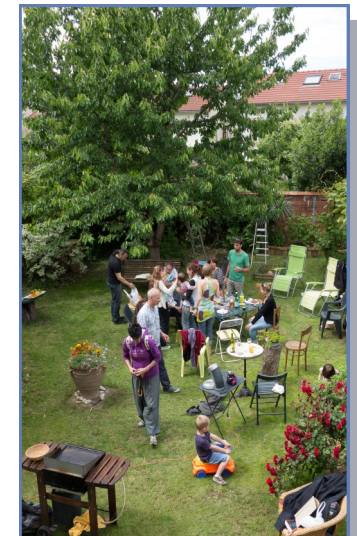
Tout cela a un coût ! *Le SNEP-FSU vit matériellement uniquement des cotisations des adhérents.* En adhérant, tu contribues à améliorer la qualité des services rendus et à alimenter la réflexion sur notre métier. Les attaques ont été nombreuses ces dernières années, nous avons encore plus besoin de ton engagement de jeune enseignant, de partager nos valeurs pour un Service Public d'Education de qualité, la défense de l'EPS et du sport scolaire.



Le « ha-ka » du SNEP, qui fait trembler Paris de Denfert au CNOSEF en passant par les marches de (l'Opéra) Bastille.



Assises académiques 2009 : la pause-café.



Réunions du bureau académique du SNEP Créteil (avant ↻ / après ↻)



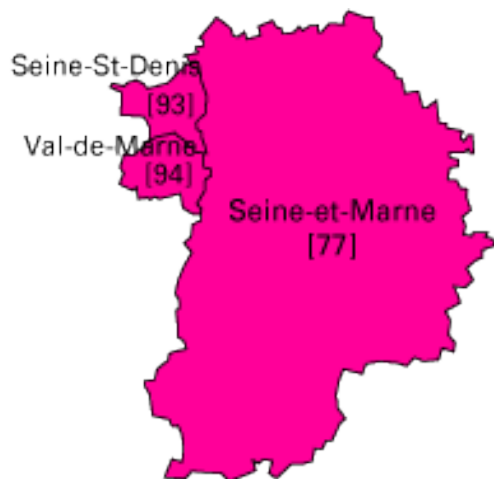
SNEP-FSU Créteil :  
s3-creteil@snepfsu.net  
06 40 46 37 97

Je me syndique dès la rentrée

Syndiqué(e), tu recevras les informations sans les demander, détaillées et expliquées, en amont des principales phases de procédure de carrière.

Non-syndiqué(e), tu es dépendant(e) du bouche-à-oreilles, tu t'exposes à des approximations et rumeurs infondées et tu risques davantage d'avoir des problèmes de retards ou erreurs de procédures !

## Secrétariat Académique : La coordination académique



Secrétaire académique + dossier « stagiaires » :  
**Hugo PONTAIS**  
*Lycée M. Berthelot, PANTIN (93)*  
 06 40 46 37 97




---

**SNEP-FSU CRETEIL**  
 Maison des syndicats (5<sup>e</sup> étage, couloir FSU, bureau 511)  
 11-13 rue des archives; 94000 Créteil

☎ 01 43 77 00 22 - 06 40 46 37 97 / 📠 09 72 27 30 33

📧 [s3-creteil@snepsfu.net](mailto:s3-creteil@snepsfu.net) / [corpo-creteil@snepsfu.net](mailto:corpo-creteil@snepsfu.net)

🌐 [www.snepsfu-creteil.net](http://www.snepsfu-creteil.net)

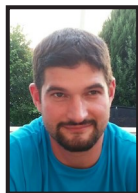
📘 Page : « Snep-Fsu Créteil » + Groupe « afterwork snep Créteil » 📘



## Secrétariat Départemental : Le 1er niveau de contact :-)

### SNEP-FSU 77

**Damien GUILLEN**  
 Lycée Chelles (77)



Adresse pour l'adhésion : **SNEP-FSU**  
 Maison des syndicats,  
 11-13 rue des Archives. 94000 CRETEIL

☎ 06 02 00 73 50  
 📧 [s2-77@snepsfu.net](mailto:s2-77@snepsfu.net)

### SNEP-FSU 93

**Jonathan ALVES**  
 Collège Marcelin Berthelot  
 MONTREUIL (93)



Adresse pour l'adhésion : **Francine LESOU**  
 Bourse du travail  
 1 place de la libération 93016 BOBIGNY

☎ 06 67 74 40 58  
 + Hugo P : 06 40 46 37 97  
 📧 [s2-93@snepsfu.net](mailto:s2-93@snepsfu.net)

### SNEP-FSU 94

**Pierre LAPERCHE**  
 Collège Leon Blum  
 ALFORTVILLE (94)



Adresse pour l'adhésion :  
**Anne-Laurence JUSTER**  
 Maison des syndicats,  
 11-13 rue des Archives. 94000 CRETEIL

☎ 06 50 49 21 98  
 📧 [s2-94@snepsfu.net](mailto:s2-94@snepsfu.net)